

sous ses ordres. Il est à la tête de 50 bataillons et 40 pièces d'artillerie.

Le général Léon conduit 15 bataillons et mille chevaux. Il se trouve à Bilbao, Portugalette et Santana 12 bataillons. Quant à l'Aragon, la situation de nos troupes y est plus critique que jamais et Cabrera, maître absolu d'une partie des rives de l'Ebre, tranche du vice-roi; il a un brillant état-major. Une garde particulière l'entoure, et le comte de Morella ne sort jamais sans escorte.

On apprend par la voie de Vergara, à la date du 27, que Maroto, se trouvant à portée de l'ennemi, a fait ouvrir le feu par les guerillas, dès le 25, comptant amener les troupes chrétiennes à une action générale. On ignorait si le comte de Luchana accepterait le défi.

Les journaux de Barcelone vont jusqu'au 26 avril. Ils sont remplis de détails sur l'entrée du baron de Meer à Solsona et sur la victoire remportée contre les bandes carlistes de cette province. Borges, commandant dans les rangs carlistes, a été tué dans ce combat.

HOLLANDE.

Les journaux d'Amsterdam annoncent que M. l'ingénieur W.-C. Brade a eu l'honneur de présenter à S. M. le plan et les études d'un pont suspendu, à construire sur l'Y. Ce pont aurait deux parapets suspendus à cinq grandes arches, dont celle du milieu donnerait passage aux plus grands navires de mer. Il y aurait une sixième arche du côté de la ville, pour le passage des bateaux de cabotage. Chacun des deux parapets suspendus aurait la longueur de 200 aunes, avec deux autres parapets chacun de la moitié de la longueur des deux principaux. Les deux chaînes de support seraient attachées à quatre arches triomphales, et un pont tournant servant pour le passage des bâtiments de mer, lierait ce colossal ouvrage.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 5 mai.

L'acte d'accusation à charge de MM. Barthels et Kats a été remanié à quatre ou cinq reprises. Il leur a été signifié hier matin.

Le *Belge* considère l'incident suivant comme devant donner une nouvelle couleur au procès de M. Bartels. Le parquet de Paris lié par l'arrêt de non-lieu, rendu en faveur de M. De Potter, avait refusé à tout prix, non-seulement de délivrer à l'autorité belge les originaux des lettres saisies, mais même d'en fournir les copies, de sorte que le parquet de Bruxelles en était toujours réduit à la transcription subreptice et falsifiée de la police française. De nouvelles copies ont été soumises à M. Bartels, mais elles différaient des premiers extraits et offraient des omissions graves. De plus toutes les lettres n'avaient pas été copiées. Que faire dans une semblable conjuncture? M. Bartels lui-même parlant sans métaphore, remit à M. d'Anethan une invitation à M. De Potter de se désister de toute opposition à la remise des originaux; mais, le lendemain, les originaux ayant été restitués à M. De Potter par le parquet de Paris furent envoyés par lui à M. Bartels qui, pouvant l'anéantir n'eût rien de plus pressé que de les envoyer au contraire à M. d'Anethan.

On vient de distribuer le rapport de M. de Jaegher, au nom de la commission spéciale, chargée de l'examen du projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 500,000 francs au budget du département des affaires étrangères, exercice 1859. Ce rapport conclut à l'adoption du projet. Il est question d'établir cinq commissions : une de liquidation et des archives; une de démarcation de limites qui se réunira à Maestricht; une pour l'écoulement des eaux des Flandres; une pour l'Escaut et les eaux intermédiaires; enfin une commission militaire; il leur serait adjoint quelques employés. On parle aussi d'un ministre plénipotentiaire belge à Francfort; de chargés d'affaires à Hambourg, Munich et Berlin.

Bruxelles, le 4 mai. — Société des Fonds Publics. — (2 heures.) — Le beau temps avait de beaucoup diminué le nombre des Sociétaires, chacun ayant voulu profiter du premier jour magnifique offert par le mois de mai. Les apparences annonçaient le terme prochain de la crise ministérielle en France, les cours se sont soutenus avec peu d'affaires.

LIÈGE, LE 6 MAI.

Non-seulement le pont en fer, tel que nous l'attendons, offre par la solidité de ses matériaux et la disposition de ses différentes parties, toutes les garanties de sécurité désirables, mais il

présente encore d'autres avantages dont il importe de tenir compte.

Et d'abord il est moins coûteux qu'un pont en pierre. On porte la dépense totale pour l'établissement d'un pont suspendu aux deux tiers de la dépense exigée pour la construction d'un pont en pierre. Le devis estimatif qu'on est occupé à dresser prouvera la justesse de ce calcul.

Ajoutez-y que par l'adoption d'un pont suspendu, on se réserve de démolir le pont actuel, avec toute l'économie possible. Les meilleures pierres pourront en être employées immédiatement à la construction des piles et des culées. Quoique leur nombre n'exécède pas celui qui sera nécessaire pour l'exécution de ses travaux, il suffira néanmoins, tandis qu'il eût été insuffisant pour la reconstruction du pont en pierres sur un plan analogue.

L'établissement d'un pont suspendu ne demande que la moitié du tems nécessaire pour la construction d'un pont en pierres. Il absorbera donc encore sous ce rapport là, moins d'argent et moins d'intérêts, et produira plus vite.

Il permettra aussi de continuer, jusqu'à son achèvement complet, la perception du péage établi pour le passage des piétons sur le pont actuel, qui pourra être conservé, malgré l'enlèvement des bonnes pierres.

Nous avons dit aussi qu'un pont en fer sera construit plus promptement qu'un pont en pierre. La fabrication des fers destinés à sa construction peut s'effectuer, dans les usines, avec plus de célérité qu'on ne peut en apporter dans l'extraction et la taille des pierres. On trouvera, de plus, la matière première sur les lieux mêmes. Liège peut facilement, et en fort peu de tems, fournir tout ce qui est nécessaire, sous ce rapport. Les travaux de maçonnerie se bornent à la construction de deux piles et des massifs de retenue aux deux bords opposés de la rivière. Le cintrage aussi devient inutile, et sur cet objet seul, on économisera un tems précieux, indépendamment de la somme considérable qu'il aurait fallu dépenser pour l'achat des bois.

Nous avons également avancé qu'un pont en fer contribuera plus à l'embellissement de la ville qu'un pont en pierre. Notre intention n'est pas d'établir un parallèle entre la beauté architectonique des deux espèces de constructions. Nous reconnaissons volontiers qu'un pont en pierre, bien construit, est un fort beau monument, mais un pont en chaînes, bien disposé, traversant hardiment un fleuve, et comme suspendu dans les airs, possède à son tour un caractère de magnificence qui peut rivaliser avec tout ce que le génie de l'industrie moderne a créé de plus imposant.

Le pont de Fribourg, le plus remarquable qui existe, est là pour justifier notre assertion. Ce pont, qui unit deux montagnes, n'a pas moins de 905 pieds de longueur, sur 25 de largeur, et 75 de hauteur. Il a sous lui une rivière, des maisons, des terres cultivées... tout un monde. Une double chaîne en fil de fer qui vient de chaque côté s'ancrer profondément dans le roc, et qui repose sur deux élégans portiques, supporte le tablier au moyen d'autres chaînes si minces qu'on ne leur donnerait pas huit jours de durée. Après le gigantesque et le gigantesque de l'entreprise, ce qui frappe le plus, c'est l'élégance et la légèreté du travail. Cette apparence de facilité rend confiant, et l'on traverse ce long plancher flottant, comme si c'était une grande route pavée.

Mais lorsqu'on est descendu sous le pont, et qu'on le voit si mince et si long, suspendu par deux fils au-dessus d'un abîme immense, lorsqu'on se dit que *cette toile d'araignée* porte des hommes, des chevaux, des voitures, l'imagination s'effraye et on tremblerait d'y repasser.

Il n'existe cependant aucun danger. Les onze mille fils de fer qui forment les chaînes supporteraient trois fois le poids dont il peut être chargé en le supposant couvert, d'un bout à l'autre, d'hommes étroitement entassés. D'ailleurs les épreuves de force vive auxquelles on l'a soumis, avant de le livrer à la circulation, ne peuvent laisser place à la moindre crainte. Quinze pièces de canon, attelées de 50 chevaux, et 500 canonniers, ont manœuvré sur ce pont, et, le lendemain, deux mille personnes l'ont traversé au pas, ce qui est l'effort le plus puissant dont il puisse être battu. Le seul mouvement qu'il a fait, en subissant cette dernière épreuve, fut un léger mouvement d'oscillation de droite à gauche. Ce pont, chef-d'œuvre d'audace et d'exécution, a été construit par un ingénieur français, M. Chaley de Lion. C'est le plus grand qui soit au monde dont il est certainement une des merveilles.

Quelle que soit la beauté relative du pont actuel de la Boverie, elle est détruite en grande partie, par la position oblique qu'il occupe, en-dehors de la rue dont il devait être la continuation directe. Les ponts n'appartiennent pas aux rivières qu'ils embarrassent, mais bien aux routes dont ils établissent la continuité au-dessus des fleuves.

Le pont suspendu que nous proposons sera un monument en vue sur toute l'étendue de la rue de l'université. Peut-être couvrirait-il la vue à son extrémité orientale, mais une vue aussi vague que celle qui existe aujourd'hui, est loin d'offrir quelque beauté. Il faut nécessairement à la vue un centre de perspective. D'ailleurs, la rue de l'université, trop étroite pour sa longueur actuelle, peut fort bien se diviser en deux belles rues, l'une en-deçà et l'autre en-delà de la rivière.

Le pont, dira-t-on, sera le point le plus élevé de la rue; mais c'est justement ce qui en constituera la beauté. Les deux piles en arc de triomphe, ou en grand obélisque, seront parfaitement et noblement placées pour produire tout leur effet.

Maintenant pour ce qui concerne la navigation, les avantages d'un pont suspendu sont trop évidents pour qu'il soit nécessaires de les faire ressortir. Le dessous du pont, se trouvant beaucoup plus élevé que celui du pont actuel, permettra le passage à toute espèce de bateaux. En même tems disparaîtront les dangers que présentent actuellement les piles des arches, contre lesquelles viennent si souvent se briser les embarcations les plus solides et les mieux dirigées.

La ville fera aussi des économies considérables dans l'exécution du projet du quai en amont du pont. Le pont suspendu n'étant plus un obstacle pour la navigation, la construction du quai ne sera plus subordonnée aux exigences de celle-ci, sous le rapport de la sûreté du passage sous le pont.

Nous avons dit que le passage des piétons sur le pont actuel pouvait être conservé. On le comprendra facilement, quand on songe que les pierres des têtes du pont, les bahus, les cordons, les tablettes en forment les meilleurs matériaux, et qu'en les enlevant, le milieu du pont reste parfaitement intact.

Nous aurions pu développer plus longuement les considérations que nous venons d'émettre en faveur de la construction d'un pont suspendu; mais telles que nous les avons présentées, elles suffiront largement pour en faire apprécier tous les avantages. Il ne nous reste plus qu'à former des vœux pour la prompte exécution du projet qui vient d'être adopté par la commission et qui recevra sans doute l'approbation du gouvernement.

M. Constant vient de donner sa démission d'échevin; il était chargé de la comptabilité; c'est M. Hanquet qui le remplacera dans ses fonctions, MM. Chefneux et Bellefroid ayant refusé de s'en charger.

L'Indépendant, l'Emancipation et l'Observateur ont adressé à la chambre des représentans une pétition demandant que l'on discute immédiatement le projet sur le port des journaux par la poste. Ils réclament avec raison l'abolition d'une disposition de la loi postale, qui pour une augmentation de format de 2/50, autorisée par la loi du timbre, leur ferait payer un port de 4 centimes à la lieue de 2.

Nous nous rallions complètement à la pétition de nos confrères, et nous avons la conviction que la chambre tiendra la promesse qu'elle a faite de réduire les frais de port sur les journaux.

On lit dans le *Commerce belge* :

« Nous apprenons qu'aussitôt après l'échange des ratifications du traité de paix, les entraves qui s'opposent aux relations avec la Hollande seront entièrement supprimées par notre gouvernement. Les Hollandais qui se présenteront à la frontière pour voyager dans le royaume, obtiendront un passeport belge en échange de leurs passeports reconnus réguliers, sans autorisation préalable : ceux qui ne voudront que traverser la Belgique pour se rendre en France ou ailleurs, obtiendront, sur simple présentation, le visa de leur passeport hollandais.

» En ce qui concerne la surveillance de l'autorité militaire sur les voyageurs, elle disparaîtra également; ainsi, les Belges qui voudront se rendre en Hollande, seront dispensés de visa aujourd'hui obligatoire.

— D'après la relation qui a été donnée par les journaux de la revue qui a été passée d'une partie de l'armée hollandaise, à l'occasion de la visite que le grand-duc héritier de Russie a faite au camp d'Eyndhoven, nous remarquons que la Hollande est encore moins riche en officiers-généraux indigènes que la Belgique, ainsi nous voyons que le commandant en chef des troupes réunies était le duc de Saxe-Weimar (Allemand), le général Van Geen (Belge), commandait l'une des deux divisions, les deux brigades de cavalerie étaient sous les ordres des généraux De Posson et Demonceau, tous deux Belges, les deux régimens de grenadiers commandés par deux Belges, les colonels Serraris et Matton, et enfin l'artillerie avait un colonel belge et sur six régimens de cavalerie présents au camp, cinq colonels ou lieutenans-colonels sont Belges : à cette énumération, il convient d'ajouter que sur quatre aides-de-camp du prince d'Orange trois sont Belges.

Cette fois, il avait un plan; un plan selon toutes les règles de Quintilien et d'Aristote, ce qui ne veut pas toujours dire selon les règles de l'éloquence. Trois points partageaient son discours; chaque point avait trois subdivisions; chaque subdivision deux idées parallèles : le tout clairement indiqué et numéroté sur un petit billet qu'il apporta dans sa manche et plaça adroitement devant lui. Mais, au premier geste, ce malheureux billet s'envola, et descendit en tournant aux pieds d'une dame qui, soit bonté, soit malice, s'empressa de le ramasser et de le lui rendre. Cotin étouffait de dépit; il l'aurait déchiré en mille pièces, il l'aurait pétri entre ses dents, ce misérable billet dont il n'aurait plus pu servir et qui venait de lui attirer un pareil affront; mais hélas! il ne put que le froisser entre ses doigts avec une nonchalance affectée. Retrouva-t-il son plan? La chronique ne le dit pas : tout ce que nous savons, c'est qu'il arriva sans nouvel encombre au terme de sa course, laquelle, il est vrai, ne fut pas longue, car, en moins de vingt minutes, il eût prononcé son dernier *amen*. Aussi ses meilleurs amis avaient-ils l'air embarrassé. On lui serrait la main, mais sans rien dire, et ce compliment muet ressemblait assez à un compliment de condoléance. Aucune conversation ne pouvait s'établir; quelques-uns craignaient d'éclater de rire; d'autres, et c'était le plus grand nombre, avaient plutôt envie de pleurer; partout le même malaise, le même désir de voir la fin d'une si lamentable soirée. Le prince fut un des premiers à s'éclipser; généreux et bon, comme toujours, il lui répugnait de pousser plus loin l'humiliation de Cotin. Bientôt la désertion fut générale; avant huit heures, il ne restait pas douze personnes dans le salon.

Et Cotin? direz-vous, Cotin passa probablement une fort mauvaise nuit; mais vous connaissez mal l'esprit du temps, si vous allez vous imaginer que cet échec nuisit beaucoup à sa renommée. Deux jours avaient suffi pour effacer à l'hôtel de Rambouillet les plus profondes impressions de l'éloquence; deux jours suffirent pour relever Cotin. L'un resta dans son collège; l'autre ressaisit sans opposition le sceptre du goût et de la mode. Mais, quelques années plus tard, Cotin était toujours l'abbé Cotin, avec quelques succès de moins et quelques ridicules de plus; tandis que Bossuet, s'appelait déjà monseigneur l'évêque de Condom, en attendant qu'il fut l'évêque ou comme on dit l'Agile de Meaux.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestres et échevins informe le public que le conseil communal, dans sa séance du 16 avril dernier, a décidé :

- 1° Que la rue ouverte sur la propriété du sieur Mouton portera le nom d'Arcis, fondateur de l'hospice liegeois à Rome;
2° Que la rue de 12 mètres percée sur le terrain des ci-devant Augustins aura le nom de rue du Jardin Botanique.
3° Que celle de 10 mètres qui aboutit au quai près de l'église des Augustins portera le nom de rue des Augustins.
Liège, le 1er mai 1859. Le président, J.-J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 MAI 1859.

Naissances : 5 garçons, 8 filles.
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir :
Louis Gruyer, âgé de 73 ans, charpentier, rue Grande-Bèche, époux de A. M. bbe. Jansenne.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. JEUNEHOMME FRÈRES, imprimeurs à Liège, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de transférer leur domicile QUAI DE LA SAUVENIÈRE (place du Spectacle), n. 10.
Les mêmes impriment toute espèce d'ouvrages tels que lettres, tableaux, lettres et billets mortuaires, circulaires, factures, ouvrages de ville, registres, réglures, etc., etc.
Le matériel de leur imprimerie étant renouvelé et augmenté considérablement, les commandes seront exécutées à la satisfaction des clients. Ils espèrent, par leurs prix modérés, continuer à mériter la confiance générale. 572

A CÉDER de gré à gré, une RENTE annuelle et perpétuelle de 436 frs. 93 c., au capital de 14,564 frs. 42 c.
Cette rente, d'origine patrimoniale, est parfaitement constituée et servie.
S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 573

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

BELLE MAISON à LOUER, rue du Collège, près du nouveau pont de la Boverie, vers le milieu de la rue en montant à gauche. Elle se compose au rez-de-chaussée, d'un Salon et d'une Salle à manger; au 1er étage, d'un grand Salon et d'une belle Chambre à coucher avec Alcove, au second et au 5e, de trois Chambres à coucher avec Alcove et Armoires. Cuisine, Lavoir, Caves, Pompes, un petit Jardin, et toutes les commodités désirables. Cette MAISON est décorée avec goût et les peintures sont de la plus grande fraîcheur. S'adresser rue du Séminaire, n° 515. 547

LE NOTAIRE BERTRAND

Est chargé de PLACER A TERME, à l'intérêt de 4 % sur BIENS RURAUX, aux époques ci-après, savoir :
Le 15 mai 1859, un Capital de 25,000
Le 1 novembre 1859, un Capital de 20,000
Le 25 février 1860, un Capital de 25,000
Et actuellement un Capital de 50,000 à 4 1/2.

VENTE DE TABLEAUX.

MERCREDI 8 MAI 1859, à 2 heures de relevée, IL SERA VENDU à la salle de VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège,

Une Belle Collection

DE Environ 80 tableaux, De l'école Flamande, plusieurs Gravures et Dessins. Ces tableaux seront à voir Mardi dans la matinée. 548

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et Brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.
Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION. CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

M. DOMKEN,

TENANT

L'Hôtel du Luxembourg

RUE SOEURS-DE-HASQUE, A L'HONNEUR DE PRÉVENIR LE PUBLIC QUE

L'OUVERTURE

A EU LIEU LE DIMANCHE 7 AVRIL.

Cet HOTEL étant entièrement MEUBLÉ A NEUF, il espère que les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence, ne leur laisseront rien à désirer tant pour le logement que pour la TABLE D'HOTE A UNE HEURE. 484

FAILLITE

DE la dame E. Sommer, MAGASIN PLACE VERTE, A LIEGE, N° 780.

MARDI et MERCREDI 7 et 8 MAI 1859, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ A LA continuation de la vente DES MARCHANDISES

DE LADITE FAILLITE.

ARGENT COMPTANT. 574

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER

POUR CAUSE DE DEPART.

LE VENDREDI et le SAMEDI 10 et 11 MAI 1859, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire GILKINET, en la maison sise à Liège, rue Mont St.-Martin, n° 50-639,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UN MOBILIER.

Consistant principalement en chaises bourrées, canapés, fauteuils, secrétaire, tables, armoires, commodes, porcelaines, cristaux, belles glaces, pendule, literies, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.

Il sera aussi vendu le second jour, 5 à 400 bouteilles de vin de Bourgogne de 1re qualité, des années 1825, 1827 et 1834. ARGENT COMPTANT. 575

A VENDRE ou à ÉCHANGER contre BIENS-FONDS, une GRANDE et BELLE MAISON, avec une DISTILLERIE neuve achalandée. S'adresser au n° 660, rue Féronstrée. La distillerie se vendrait séparément. 53

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES.

LE VENDREDI 31 MAI 1859, à 10 heures du matin, chez M. HENTJENS à Bombye, et par le ministère de maître FLECHET, notaire à Warsage,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

LES IMMEUBLES DONT LE DÉTAIL SUIT ;

SAVOIR :

MESURE ANCIENNE.

BON. V. G. V. P.

- COMMUNE DE NEUFCHATEAU.
1° Une PRAIRIE au sérisier à Mauhin, 5
2° Une PIÈCE DE TERRE au perreux à Mauhin, 5
3° Une GRANGE avec ses aisances à Mauhin, 7
4° Une PRAIRIE ET JARDIN dite Pinet à Mauhin, 14 6
5° Un CORPS DE BATIMENS, jardin et prairie tenant ensemble, en lieu dit Aux-Onays, sur les Waides, 2 11 11
6° Une TERRE dans le bois Gérôme, tenant à la prairie précédente, 2
7° Une TERRE sur les Waides, tenant au bien Joskin, 12 5
COMMUNE DE WARSAGE.
8° Une TERRE en Regge, 4
9° Une TERRE au Tord-Bonnier, 5
10° Une TERRE aux Dix-Boniers, 7
COMMUNE DE BERNEAU.
11° Une PIÈCE DE TERRE, en lieu dit Gresken, 1 16
12° Une PIÈCE DE TERRE en lieu dit Beuseken, 5 5
13° Une TERRE PATURE et CARRIÈRE près de Longchamps, 15 9
14° Une TERRE en lieu dit Wingaasberg, 9 10
15° Une TERRE au dessus du village joignant la route, 2 6
16° Une TERRE au même lieu tenant à la route, 18
17° Une PRAIRIE et CARRIÈRE au chemin du Chaffour, 15 15
18° Une PATURE derrière le jardin Simart, 1 11
19° Une TERRE au chemin du Cérurier, 10
20° Une TERRE au Casinaire, 8
21° Une TERRE en lieu dit la Dif, 10 8
22° Une TERRE au chemin de Warsage, 15 5
23° Une PRAIRIE dite sur le Trixhe, 9 10
S'adresser en l'étude dudit notaire, pour connaître les conditions de cette VENTE. 560

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA

FILATURE DU LIN

A LA MÉCANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le HUITIEME VERSEMENT de cent francs par action, devra être effectué le 15 mai prochain, entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric DE SAUVAGE, rue Féronstrée, à Liège, soit chez le sousigné, MM. les actionnaires sont aussi prévenus, que les certificats de dépôts de titres, pour constater le droit d'être membre de l'assemblée générale qui aura lieu le 3 juin, à onze heures du matin, seront délivrés, soit par M. Frédéric de Sauvage susdit, soit par l'administrateur gérant. Bruxelles, 27 avril 1859. DE LA COURT, 154, Chaussée de Laeken.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvenière. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 26.

BOURSES.

PARIS, LE 4 MAI.

Table with financial data for Paris, including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., and various bond types like Mutualité, Act. Réunies, etc.

LONDRES, LE 5 AVRIL.

Table with financial data for London, including 5 1/2% consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, Portugal 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, and various bond types like Différées, Passives, etc.

AMSTERDAM, LE 4 MAI.

Table with financial data for Amsterdam, including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850, etc.

ANVERS, LE 4 MAI.

Table with financial data for Antwerp, including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., etc.

BULLETIN DE BOURSE.

2 heures. — Malgré 5/8 0/10 de baisse à Londres, l'active espagnole était assez ferme, ouv. 18 5/8 18 5/4 0/10 et reste 18 7/8 0/10 A au comptant. Primes à un mois 19 1/4 0/10 dont 1/2 0/10. On a fait peu d'affaires. Paris vient sans variation. Actions de la Société de Commerce d'Anvers, 91 1/2 0/10 P. DU 5. On a fait très-peu d'affaires aujourd'hui. L'active espagnole est de 19 0/10 argent au comptant et 19 0/10 P. au 15 courant et 19 1/8 pap. à demain. Paris et Londres viennent sans variation.

BRUXELLES, LE 4 MAI.

Table with financial data for Brussels, including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 milli., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (3), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris, S. de Comm. de c., B. de Belgique, C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux, Banque Foncière, Idem., Flenu., Hornu., Schessin., Soc. Nationale, Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Frasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Liés de Fer., Luxembourgeoise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphall., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Bone. E. de 1854., 101

VIENNE, LE 26 AVRIL.

Métalliques 5 p. c., 107 1/4. — Actions de la Banque 1509.